LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FLASH INFOS

Réseau FRTP

22 mai 2020 – 14h

Taxe d'apprentissage

L'essentiel

Suite à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la taxe d'apprentissage est désormais intégrée au sein de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance. Si son montant n'a pas changé (0,68 % de la masse salariale ou 0,44 % pour les entreprises d'Alsace/Moselle), la taxe d'apprentissage est désormais composée de deux fractions :

1. Une part égale à 87 % destinée au financement de l'apprentissage et versée à Constructys ;
2. Le solde, soit 13 %, destiné à des dépenses libératoires effectuées **directement par l'employeur aux établissements habilités** à en bénéficier.

⇨ **Pour de plus amples informations,** (en PJ ; BI FNTP n°23-Formation 8)

L'employeur peut imputer sur la fraction de 13% les dépenses suivantes :

- Les dépenses exposées pour favoriser le développement des formations initiales et technologiques, hors apprentissage, et l'insertion professionnelle, dont les frais de premier équipement, de renouvellement de matériel existant et d'équipement complémentaire ; …….
- **Les « dons en nature » versés aux CFA** sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées.

Est-ce que l'ECIR, Centre de Formation continue est habilité à percevoir cette taxe ?

L'ECIR, Centre de Formation Travaux Publics Emile Pico étant un centre de formation continue, il n'est pas habilité à recevoir la fraction de 13% de la taxe d'apprentissage.

Et L'ECIR, Centre Formation par l'apprentissage ?

En revanche, **L'ECIR, CFA TP de PACA peut recevoir au titre de la fraction de 13% des « dons en nature »** sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées.
Pour ce qui du versement du solde des 13% de la contribution apprentissage, **la date limite qui était fixé au 31 mai a été rallongé d'un mois**.

Voici les possibilités des entreprises pour réaliser ce versement à l'ECIR :

- Céder du matériel issu de son stock
- Commander du matériel directement livrable au CFA
- Demander de commander pour elle auprès d'un marchand de matériaux partenaire, elle recevra alors un devis à valider.

Dans tous les cas, l'ECIR fournira à l'entreprise un reçu libératoire ainsi qu'un certificat d'intérêt pédagogique qui servira à justifier que le solde des 13 % a bien été réglé par l'entreprise.

ECIR / Exemple de versement en nature, (non exhaustifs)

- **CAP Constructeur de Routes**
  Pièce de fontainerie
  Machine à souder
  Machine de prise en charge
  Tuyau en fonte
  PEHD
  PVC pression
- **CAP Constructeur de réseaux en Canalisations :**
  Palette de bordures T
  Palette de sacs de ciment
  Regard
  Chambre de tirage
- **CAP Constructeur de Routes :**
  Laser tournant
  Caisse à outils
  Palette de piquets d'implantation
- **CAP Conducteur d'engins TP :**
  Plieuse de plans
  Outillage thermique
  Outillage électroportatif
  Banche manu-portable
- **BAC PRO Travaux Publics :**
  Composants hydraulique ou électrique :
  vérin, distributeur, démarreur, alternateur
  Moteur thermique
  Mini-engin
- **Bac Pro Maintenance des Matériels :**
  Tire-Câble
  Coupe-Câble
  Trousse TST
  Candélabre LED
- **Mention Complémentaire Technicien en Réseaux Électriques :**
  Station totale - théodolite
  Tablette
  Matériel de laboratoire (boite de Casagrandre, cône d'Abrams)
- **BTS Travaux Publics :**
  Canne de relevé GPS
  Carnet de terrain électronique – tablette
  ……

.